

Ministère de la Santé

Questions et réponses à l'intention des fournisseurs de soins de santé : renseignements pour la saison grippale 2020/2021

Cette foire aux questions est uniquement offerte à titre informatif. Elle ne doit en aucun cas être considérée comme des conseils médicaux ou juridiques.

Table des matières

A. Programme universel de vaccination contre la grippe	2
1. Qu'est-ce que le Programme universel de vaccination contre la grippe de l'Ontario (PUVG)?	2
2. Où et comment les Ontariens peuvent-ils avoir accès au vaccin antigrippal financé par les fonds publics?	2
3. À quel point le PUVG et la vaccination contre la grippe sont-ils importants pendant la pandémie de COVID-19?	3
B. Fardeau de la grippe	3
4. Combien de personnes sont généralement infectées par la grippe chaque année?	3
5. Combien de personnes sont hospitalisées ou meurent en raison de la grippe chaque année?	3
6. Qui devrait recevoir le vaccin antigrippal?	3
C. Programme universel de vaccination contre la grippe 2020-2021	5
7. Quels vaccins contre la grippe sont financés par les fonds publics en Ontario dans le cadre du PUVG 2020-2021?	5
8. Quels vaccins antigrippaux les différents groupes d'âge peuvent-ils recevoir au moyen du Programme universel de vaccination contre la grippe de l'Ontario?	7
9. Quel vaccin contre la grippe les personnes âgées de 65 ans ou plus devraient-elles recevoir?	7
10. Que sont les vaccins antigrippaux à base de culture de cellules FlucelvaxMD Quad?	7
11. Quels sont la longueur et le calibre d'aiguille requis pour une injection intramusculaire pour les différents groupes d'âge?	8
12. Quelle est la durée de conservation après le premier prélèvement et les dimensions des vaccins offerts dans le cadre du PUVG 2020-2021?	8
13. Quelles souches de grippe sont recommandées dans les vaccins offerts dans le cadre du PUVG 2020-2021?	8
14. Pourquoi différents virus sont-ils recommandés pour les vaccins à base d'œufs et à base de culture de cellules?	9

D. Vaccin antigrippal	9
15. Dans quelle mesure le vaccin antigrippal protège-t-il contre la grippe?	9
16. L'un des vaccins contre la grippe financés par les fonds publics offre-t-il une protection contre la COVID-19?	10
17. Le vaccin contre la grippe augmentera-t-il le risque de contracter la COVID-19?	10
18. Faut-il se faire vacciner contre la grippe chaque année?	10
19. Le vaccin antigrippal peut-il être administré en même temps que d'autres vaccins?	10
20. Les vaccins antigrippaux sont-ils dangereux?	11
21. Quels sont les risques associés au vaccin antigrippal?	11

A. Programme universel de vaccination contre la grippe

1. Qu'est-ce que le Programme universel de vaccination contre la grippe de l'Ontario (PUVG)?

Le Programme universel de vaccination contre la grippe de l'Ontario (PUVG) offre la vaccination contre la grippe gratuitement chaque année aux personnes âgées de six mois et plus qui vivent, travaillent ou fréquentent un établissement d'enseignement en Ontario.

2. Où et comment les Ontariens peuvent-ils avoir accès au vaccin antigrippal financé par les fonds publics?

Le vaccin antigrippal est offert au public par l'entremise des fournisseurs de soins de santé primaires, des bureaux de santé publique, des pharmacies (pour les personnes âgées d'au moins 5 ans) ainsi que dans divers établissements, comme les foyers de soins de longue durée, les lieux de travail, les hôpitaux et les centres de santé communautaire. La disponibilité du vaccin peut varier selon l'emplacement. Pendant la saison de la grippe, les Ontariens peuvent communiquer avec leur bureau de santé publique local s'ils ont besoin d'aide pour trouver un endroit qui offre le vaccin antigrippal.

Vous pouvez trouver la liste des bureaux de santé publique locaux à l'adresse suivante www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx.

Il se peut que les personnes aient à fournir une preuve de résidence, de travail ou de fréquentation d'un établissement scolaire en Ontario pour recevoir le vaccin antigrippal financé par les fonds publics. De nombreux documents d'identification (pièces d'identité) sont acceptés pour prouver l'admissibilité (p. ex., la carte Santé, du courrier recommandé, un talon de chèque de paie ou une carte étudiante).

3. À quel point le PUVG et la vaccination contre la grippe sont-ils importants pendant la pandémie de COVID-19?

La vaccination contre la grippe est le meilleur moyen de défense pour éviter d'attraper et de propager le virus de la grippe, et pour aider à sauver des vies et à réduire les tensions exercées sur notre système de soins de santé.

Chaque année, le nombre de personnes qui contractent la grippe et le nombre de complications liées à celle-ci augmentent le fardeau sur le système de santé en automne et en hiver. Pendant la pandémie de COVID-19 et la propagation potentielle de celle-ci cet automne, il sera essentiel de prévenir le risque de morbidité et de mortalité lié à la grippe afin de réduire le fardeau sur le système de soins de santé et pour garantir la capacité à intervenir face à la pandémie de COVID-19.

B. Fardeau de la grippe

4. Combien de personnes sont généralement infectées par la grippe chaque année?

Au cours de la saison de la grippe de 2019-2020, plus de 55 300 cas de grippe confirmés en laboratoire ont été rapportés à l'échelle nationale dans le système de surveillance ÉpiGrippe du Canada qui surveille la propagation de la grippe et des affections pseudo-grippales. Il convient de noter que le nombre de personnes infectées par la grippe augmente chaque année au Canada; la plupart des personnes atteintes de la grippe ne se font pas soigner et/ou ne se font pas dépister, par conséquent, elles ne sont pas incluses dans le nombre de cas de grippe confirmés en laboratoire.

5. Combien de personnes sont hospitalisées ou meurent en raison de la grippe chaque année?

La grippe et la pneumonie font partie des 10 principales causes de décès au sein de la population canadienne. D'après le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) du Canada, il est estimé qu'environ 12 200 hospitalisations et 3 500 décès liés à la grippe surviennent en moyenne chaque année au Canada. Les nombres actuels peuvent varier chaque année selon la gravité de la saison de la grippe. Pour en savoir plus, consultez le site www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vaccins-immunisation/guide-canadien-immunisation-declaration-vaccination-antigrippale-2020-2021.html.

6. Qui devrait recevoir le vaccin antigrippal?

Le vaccin antigrippal est recommandé aux personnes âgées d'au moins six mois, sans contre-indications. Même si les nourrissons de moins de six mois sont très à risque de présenter des complications de la grippe, les vaccins contre la grippe ne sont pas autorisés chez les nourrissons de moins de six mois, car ceux-ci ne sont pas efficaces pour ce groupe d'âge.

Pour réduire le risque de maladie grave que pourraient entraîner les cas d'infections simultanées au virus de la grippe et à la COVID-19, nous recommandons tout particulièrement aux personnes à risque de maladie grave liée à la COVID-19 et aux personnes qui sont en position de transmettre la grippe aux personnes à risque de maladie grave ou mortelle liée à la COVID-19 de se faire vacciner contre la grippe cet automne.

D'après le CCNI, il est particulièrement recommandé aux personnes appartenant à ces trois groupes de recevoir le vaccin antigrippal :

1. Les personnes présentant un risque élevé de complications liées à la grippe ou les personnes plus susceptibles de nécessiter une hospitalisation :
 - toutes les femmes enceintes;
 - les personnes qui séjournent dans des maisons de soins infirmiers et autres établissements de traitement des maladies chroniques;
 - les personnes âgées de 65 ans et plus;
 - tous les enfants âgés de 6 à 59 mois;
 - les Autochtones;
 - les adultes ou les enfants de six mois et plus atteints des problèmes de santé chroniques suivants :
 - troubles cardiaques ou pulmonaires;
 - diabète sucré et autres troubles métaboliques;
 - cancer;
 - maladies ou prise de médicaments qui affaiblissent le système immunitaire;
 - hépatopathie;
 - anémie ou hémoglobinopathie;
 - troubles neurologiques ou neurodéveloppementaux;
 - obésité morbide (indice de masse corporelle supérieur ou égal à 40);
 - enfants et adolescents (de six mois à 18 ans) qui entreprennent des traitements à base d'acide acétylsalicylique à long terme.
2. Les personnes pouvant transmettre la grippe aux personnes faisant partie du groupe 1 ci-dessus ou aux nourrissons de moins de six mois :
 - les travailleurs de la santé et autres fournisseurs de soins dans des établissements et des milieux communautaires;
 - les membres d'un ménage (adultes et enfants) entrant en contact avec des personnes qui présentent un risque élevé de complications découlant de la grippe;
 - les personnes qui fournissent des soins aux enfants de moins de 59 mois;
 - les membres d'un ménage qui attend un enfant pendant la saison de la grippe;
 - Les personnes offrant des services dans des milieux confinés ou relativement confinés à des personnes à risque élevé de présenter des complications de la grippe (p. ex., l'équipage d'un navire).

3. Les personnes offrant des services communautaires essentiels.
4. Les travailleurs de l'industrie avicole.

C. Programme universel de vaccination contre la grippe 2020-2021

7. Quels vaccins contre la grippe sont financés par les fonds publics en Ontario dans le cadre du PUVG 2020-2021?

	Vaccin quadrivalent inactivé			Vaccin trivalent inactivé à haute dose
Abréviation du PUVG	VQI			VTI à haute dose
Abréviation du CCNI	VII4-SD		VII4-cc	VII3-HD
Vaccin	FluLaval Tetra	Fluzone ^{MD} Quadrivalent	Flucelvax ^{MD} Quad	Fluzone ^{MD} Haute dose
Fabricant	GSK	Sanofi Pasteur	Seqirus	Sanofi Pasteur
Type de vaccin	À base d'œufs	À base d'œufs	À base de culture de cellules	À base d'œufs
Microgrammes d'hémagglutinine	15 µg	15 µg	15 µg	60 µg
Dose	0,5 ml	0,5 ml	0,5 ml	0,5 ml
Format	Fiole multidose	1. Fiole multidose 2. Seringue préremplie	Seringue préremplie	Seringue préremplie
Voie d'administration	Injection intramusculaire	Injection intramusculaire	Injection intramusculaire	Injection intramusculaire
Indication relative à l'âge	≥ 6 mois	≥ 6 mois	≥ 9 ans	≥ 65 ans

	Vaccin quadrivalent inactivé			Vaccin trivalent inactivé à haute dose
Vaccin	FluLaval Tetra	Fluzone ^{MD} Quadrivalent	Flucelvax ^{MD} Quad	Fluzone ^{MD} Haute dose
Allergènes les plus courants[^]	<ul style="list-style-type: none"> • Protéine d'œuf* • Thimérosal 	1. Fiole multidose <ul style="list-style-type: none"> • Protéine d'œuf* • Thimérosal 2. Seringue préremplie <ul style="list-style-type: none"> • Protéine d'œuf* 	NE contient PAS de protéine d'œuf.	<ul style="list-style-type: none"> • Protéine d'œuf*

[^] Tout composant d'un vaccin peut être un allergène potentiel. Ce tableau indique les allergènes les plus courants.

* Le CCNI indique que l'allergie aux œufs n'est pas une contre-indication pour le vaccin antigrippal et qu'une personne allergique aux œufs peut se faire vacciner contre la grippe avec la dose complète de tout produit convenant à l'âge.

Remarques importantes :

- Le Fluzone^{MD} Quadrivalent et le Fluzone^{MD} Haute dose sont des produits différents. Le vaccin Fluzone^{MD} Haute dose n'est autorisé que pour les personnes de 65 ans et plus. Veuillez faire preuve de prudence lorsque vous administrez des produits Fluzone^{MD} afin de vous assurer que le bon vaccin est administré à la bonne personne.
- Le vaccin Fluzone^{MD} Haute dose sera disponible auprès des fournisseurs de soins de santé primaire (p. ex., les médecins et les infirmières praticiennes et infirmiers praticiens), des pharmacies participantes, des maisons de retraite, des foyers de soins de longue durée et des hôpitaux.
- Le vaccin Flucelvax^{MD} Quad n'est autorisé que pour les personnes âgées de 9 ans et plus et ne doit pas être utilisé chez les jeunes enfants.
- Le vaccin FluMist^{MD} ne sera pas financé par les fonds publics pour la saison de la grippe de 2020-2021.
- Les vaccins antigrippaux financés par les fonds publics doivent être administrés par un professionnel de la santé réglementé et dont la pratique est autorisée en vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* ou par une personne ayant reçu la formation nécessaire en vertu d'une délégation faite conformément aux exigences établies par l'ordre de la profession de la santé réglementée.

- Un vaccin financé par les fonds publics peut être administré aux personnes qui répondent aux critères d'admissibilité du PUVG (c.-à-d. aux personnes d'au moins six mois qui vivent, travaillent ou étudient en Ontario) et qui n'ont pas de contre-indications pour le vaccin.
- Les pharmaciens ayant reçu la formation nécessaire peuvent administrer uniquement un vaccin financé par les fonds publics aux personnes de cinq ans et plus.

8. Quels vaccins antigrippaux les différents groupes d'âge peuvent-ils recevoir au moyen du Programme universel de vaccination contre la grippe de l'Ontario?

Groupe d'âge	VQI			VTI à haute dose
	FluLaval Tetra	Fluzone ^{MD} Quadrivalent	Flucelvax ^{MD} Quad	Fluzone ^{MD} Haute dose
6 mois ≤ 8 ans	✓	✓		
9 ans ≤ 64 ans	✓	✓	✓	
≥ 65 ans*	✓	✓	✓	✓

9. Quel vaccin contre la grippe les personnes âgées de 65 ans ou plus devraient-elles recevoir?

Veillez consulter les références suivantes :

- Question 4 de la FAQ destinée aux fournisseurs de soins de santé : Fiche de renseignements destinée aux personnes âgées de 65 ans et plus
- *Vaccins antigrippaux pour la saison grippale 2020-2021 de Santé publique Ontario* accessible sur le site : www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/influenza.

10. Que sont les vaccins antigrippaux à base de culture de cellules Flucelvax^{MD} Quad?

Flucelvax^{MD} Quad est un VQI à base de culture de cellules de mammifères et son utilisation est autorisée chez les personnes de 9 ans et plus.

- Le terme « à base de culture de cellules » désigne la façon dont le vaccin antigrippal est fabriqué. Les virus de la grippe qui sont utilisés dans ce vaccin sont cultivés dans des cellules de mammifères plutôt que des œufs de poules. Tous les autres vaccins antigrippaux autorisés au Canada sont fabriqués par la culture des virus de la grippe dans des œufs.
- Les vaccins à base de culture de cellules sont autorisés à être utilisés dans d'autres pays depuis un certain nombre d'années.

Les VQI à base d'œufs et de culture de cellules offrent une protection contre quatre

souches de grippe et sont offerts dans le PUVG 2020-2021. Tous les produits disponibles peuvent être utilisés dans le groupe d'âge pour lequel ils sont indiqués.

11. Quels sont la longueur et le calibre d'aiguille requis pour une injection intramusculaire pour les différents groupes d'âge?

	Nourrissons, bambins et enfants	Adolescents et adultes
Calibre d'aiguille recommandé	22 à 25	22 à 25
Longueur d'aiguille recommandée	7/8 à 1 po	1 à 1½ po

12. Quelle est la durée de conservation après le premier prélèvement et les dimensions des vaccins offerts dans le cadre du PUVG 2020-2021?

	FluLaval Tetra	Fluzone ^{MD} Quadrivalent	Flucelvax ^{MD} Quad	Fluzone ^{MD} Haute dose
Durée de conservation après le premier prélèvement	28 jours*	Fiole multidose 28 jours*	Sans objet	Sans objet
		Seringue préremplie Sans objet		
Dimensions de l'emballage (cm)	2,7 x 2,7 x 6,9	Fiole multidose 3 x 2,9 x 6,2	15,4 x 13,02 x 2,38	10 x 9 x 2,2
		Seringue préremplie 10,4 x 8,9 x 3,8		

* Retourner les fioles avec des doses restantes au BSP ou au SAMPGO (pour les clients de Toronto) en tant que perte.

13. Quelles souches de grippe sont recommandées dans les vaccins offerts dans le cadre du PUVG 2020-2021?

Pour la saison de 2020-2021 de l'hémisphère Nord, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a recommandé les souches suivantes :

Souches de grippe	VQI à base d'œufs (FluLaval Tetra, Fluzone ^{MD} Quadrivalent)	VTI à base d'œufs (Fluzone ^{MD} Haute dose)	VQI à base de culture de cellules (Flucelvax ^{MD} Quad)
Virus analogue à A/Guangdong-Maonan/SWL1536/2019 (H1N1)pdm09	✓	✓	

Souches de grippe	VQI à base d'œufs (FluLaval Tetra, Fluzone ^{MD} Quadrivalent)	VTI à base d'œufs (Fluzone ^{MD} Haute dose)	VQI à base de culture de cellules (Flucelvax ^{MD} Quad)
Virus analogue à A/Hong Kong/2671/2019 (H3N2)	✓	✓	
Virus analogue à A/Hawaii/70/2019 (H1N1)pdm09			✓
Virus analogue à A/Hong Kong/45/2019 (H3N2)			✓
Virus analogue à B/Washington/02/2019 et virus analogue à (B/Victoria lineage)	✓	✓	✓
Virus analogue à B/Phuket/3073/2013 (B/Yamagata lineage).	✓		✓

14. Pourquoi différents virus sont-ils recommandés pour les vaccins à base d'œufs et à base de culture de cellules?

Dans certains cas, une même souche de virus de la grippe n'est pas optimale pour les systèmes de production à base d'œufs et de culture de cellules. Dans de tels cas, des souches différentes de virus grippaux ayant les mêmes propriétés sont choisies comme prototypes pour faciliter la production du vaccin dans chaque système.

D. Vaccin antigrippal

15. Dans quelle mesure le vaccin antigrippal protège-t-il contre la grippe?

Les virus de la grippe changent souvent (c'est ce qu'on appelle le glissement antigénique); ils peuvent changer d'une saison à une autre et au cours de la saison même de la grippe. Le vaccin antigrippal est conçu pour protéger contre les virus de la grippe que les systèmes de surveillance et la recherche indiquent comme étant probablement les plus courants au cours de la saison de la grippe à venir, comme recommandé par l'OMS.

La protection qu'offre le vaccin antigrippal varie chaque année selon l'efficacité des souches du vaccin par rapport aux souches en circulation. L'efficacité du vaccin antigrippal dépend également d'autres facteurs, comme l'âge et l'état de santé de la personne. La vaccination contre la grippe a démontré une réduction du nombre de consultations chez le médecin, d'hospitalisations et de décès.

Même si une correspondance moindre entre la ou les souches du vaccin et la ou les souches en circulation peut réduire l'efficacité du vaccin, le vaccin peut généralement fournir une certaine protection contre les virus de la grippe en circulation. Les vaccins antigrippaux protègent également contre de multiples souches, par conséquent, si le vaccin contient une souche qui ne correspond pas vraiment à une souche en circulation, il contient d'autres souches qui elles, peuvent l'être par rapport aux souches de virus en circulation.

Il faut compter environ deux semaines après la vaccination pour être protégé contre la grippe. La protection diminuant au fil du temps et les souches de la grippe changeant fréquemment, il est important de se faire vacciner chaque année (pendant la saison de la grippe). Le vaccin ne protège toutefois pas contre le rhume, d'autres maladies respiratoires ou la COVID-19 que l'on peut confondre avec la grippe.

16. L'un des vaccins contre la grippe financés par les fonds publics offre-t-il une protection contre la COVID-19?

Le vaccin contre la grippe ne protégera pas contre les coronavirus et la COVID-19, mais aidera à prévenir la grippe.

17. Le vaccin contre la grippe augmentera-t-il le risque de contracter la COVID-19?

Les groupes d'experts et les données indiquent que de se faire vacciner contre la grippe n'augmente pas le risque d'attraper la COVID-19.

18. Faut-il se faire vacciner contre la grippe chaque année?

Les groupes consultatifs d'experts recommandent que le vaccin antigrippal soit administré chaque année, car les virus de la grippe changent souvent et l'immunité diminue entre les saisons de la grippe.

19. Le vaccin antigrippal peut-il être administré en même temps que d'autres vaccins?

Le vaccin antigrippal peut être administré en même temps que d'autres vaccins ou à tout moment, avant ou après d'autres vaccins. S'il est administré en même temps que d'autres vaccins, il est préférable de le faire sur des membres séparés, dans la mesure du possible. Les vaccins peuvent aussi être administrés dans le même muscle en respectant une distance d'au moins 2,5 cm (1 po). Il faut toutefois utiliser différents dispositifs de vaccination (aiguille et seringue) pour chaque vaccin administré.

20. Les vaccins antigrippaux sont-ils dangereux?

Les vaccins antigrippaux autorisés au Canada sont sans danger et bien tolérés. Comme c'est le cas avec d'autres vaccins, ils doivent être autorisés par l'organisme de réglementation du Canada, soit Santé Canada, à la suite d'une évaluation de l'innocuité du produit et de son efficacité (p. ex., essais cliniques et autres données).

Lorsqu'un vaccin est autorisé au Canada, il fait l'objet d'une surveillance étroite quant à son innocuité au moyen d'une surveillance provinciale en Ontario et par Santé Canada, ainsi que par l'Agence de la santé publique du Canada.

21. Quels sont les risques associés au vaccin antigrippal?

Le vaccin contre la grippe, comme tout médicament, est susceptible de causer des effets secondaires, qui, dans la plupart des cas, sont légers et ne durent que quelques jours. Les réactions allergiques mettant la vie en danger (anaphylactiques) sont très rares. Si elles se produisent, c'est généralement dans les quelques minutes, voire les quelques heures après avoir reçu le vaccin. Si une telle réaction se produit, il faut immédiatement consulter un médecin. Pour obtenir plus de détails concernant les effets secondaires courants des vaccins antigrippaux, ainsi que les effets graves qui peuvent nécessiter des soins médicaux, veuillez consulter les documents de FAQ destinés aux fournisseurs de soins de santé selon l'âge spécifique.

D'autres effets rares associés au vaccin antigrippal incluent les suivants :

Syndrome de Guillain-Barré (SGB)

Le SGB est une maladie rare qui cause une paralysie musculaire et qui a été associée à certaines maladies infectieuses (p. ex., *campylobactérie*, une bactérie qui cause la diarrhée). Certaines études ont montré une possible association mineure entre le vaccin antigrippal et le SGB. Dans l'ensemble, ces études ont estimé le risque de SGB après la vaccination à moins d'un cas sur deux par millions de personnes vaccinées. D'autres études n'ont trouvé aucun lien. En comparaison au très faible risque de SGB, le risque de maladie et de mort associé à la grippe est beaucoup plus élevé. Le SGB survient également, bien que rarement, après la grippe. Même si le risque que le SGB survienne après la grippe est rare, le SGB est plus probable de survenir après la grippe qu'à la suite de la vaccination contre la grippe. Les personnes qui ont développé le SGB dans les six mois suivant la vaccination contre la grippe doivent généralement éviter de se faire vacciner de nouveau contre la grippe, toutefois, cela doit être pondéré en fonction des risques de la non-vaccination.

Syndrome oculorespiratoire (SOR)

En 2000-2001 au Canada, pendant la saison de la grippe, le SOR a été signalé après l'administration du vaccin antigrippal chez certaines personnes. Les symptômes comprennent une rougeur dans les deux yeux qui ne démange pas, ainsi qu'un ou plusieurs symptômes respiratoires survenant dans les 24 heures

après la vaccination contre la grippe, avec ou sans enflure du visage. Depuis la saison de la grippe en 2000-2001, il y a eu beaucoup moins de cas de SOR signalés par année.

Les personnes qui ont éprouvé des symptômes de SOR dans le passé peuvent de nouveau recevoir le vaccin antigrippal en toute sécurité, à l'exception des personnes dont le SOR a été accompagné de symptômes graves d'infection des voies respiratoires inférieures (respiration sifflante, oppression thoracique, difficultés respiratoires) dans les 24 heures suivant la vaccination antigrippale. Ces personnes devraient demander conseil à un médecin avant de recevoir de nouveau le vaccin antigrippal.

Les fournisseurs de soins de santé (p. ex., les médecins, le personnel infirmier et les pharmaciens) sont tenus par la loi (c.-à-d. la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, article 38) de signaler les manifestations cliniques inhabituelles (MCI). Les rapports doivent être faits à l'aide du formulaire Déclaration de manifestations cliniques inhabituelles (MCI) de l'Ontario (disponible à l'adresse : www.publichealthontario.ca/fr/health-topics/immunization/vaccine-safety) et envoyés au bureau de santé publique de la région.

Vous pouvez trouver la liste des bureaux de santé publique à l'adresse suivante : www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la grippe ou les vaccins contre la grippe, veuillez visiter les sites Web suivants ou appeler le bureau de santé publique de votre région.

- a) Programme universel de vaccination contre la grippe : www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/flu/
- b) Déclaration sur le vaccin contre la grippe saisonnière de l'Agence de la santé publique du Canada et du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) : www.canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation/comite-consultatif-national-immunisation-ccni.html
- c) Lignes directrices sur l'administration de vaccins contre la grippe en présence de la COVID-19 du CCNI www.canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation/comite-consultatif-national-immunisation-ccni/lignes-directrices-administration-vaccins-contre-grippe-covid-19.html
- d) Lignes directrices provisoires sur la continuité des programmes d'immunisation pendant la pandémie de COVID-19 : www.canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation/comite-consultatif-national-immunisation-ccni/lignes-directrices-provisoires-programmes-immunisation-pendant-pandemie-covid-19.html

- e) Santé publique Ontario : www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/influenza
- f) Immunisation Canada : www.immunize.ca/fr
- g) Centers for Disease Control and Prevention (CDC) – Seasonal Influenza : www.cdc.gov/flu
- h) Liste des emplacements des bureaux de santé publique : www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx

Available in English by dialing 1-866-532-3161 (ATS: 1 800 387-5559 (site Web : www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/flu/))